



*Mot de la présidente*



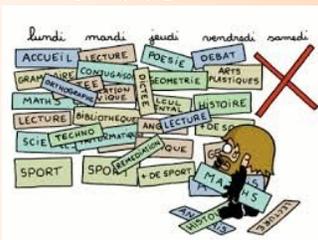
## Orientation scolaire : COPS

Dès le début des projets pilotes en 2014-2015, la FSE s'est montrée en défaveur de l'enseignement des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP). Tout d'abord parce que nous avions comme prétention que l'orientation scolaire et professionnelle enseignée en 5e et 6e années du primaire était trop précoce. Ensuite, nous savions pertinemment que tous ces apprentissages à réaliser auprès des élèves retomberaient sur les épaules du personnel enseignant. Finalement, avec les coupes en éducation, et plus spécifiquement auprès du personnel professionnel, nous savions que le soutien de ceux-ci dans les classes serait anémique, puisqu'il n'y a pas de conseiller d'orientation dans les écoles primaires du Québec.

Le projet s'est dessiné exactement comme on l'avait prédit. Actuellement, pour l'année scolaire 2017-2018, la mise en œuvre obligatoire des COSP au 3e cycle du primaire repose exclusivement sur les épaules du personnel enseignant. Pourtant, le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) parle d'une responsabilité collective quant à la mise en œuvre des COSP dans l'école.

Dans sa missive envoyée aux commissions scolaires le 15 août 2017, la sous-ministre, Mme Barcelo, déclarait : « Des contenus obligatoires devront être offerts aux élèves de 5e et 6e années dans chaque école primaire en 2017-2018, et l'ensemble des contenus obligatoires sera réalisé en 2018-2019. En étant planifiée sur deux ans, l'implantation progressive des six contenus obligatoires donnera l'occasion à toutes les écoles de mieux se préparer ». De plus, dans l'exemple présenté dans le document du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et de la Direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires (DASSE), il serait

possible de vivre un seul contenu en 5e année et la même chose en 6e année du primaire, pour l'année scolaire 2017-2018. Finalement, les enseignantes et enseignants du 3e cycle du primaire sont invités ou convoqués à suivre des formations sur les six contenus obligatoires des COSP d'une durée de deux jours, sur temps de classe ou pendant les journées pédagogiques.



### Problématiques liées à la mise en œuvre des domaines généraux de formation

Encore une fois, même si le PFEQ dit que les domaines généraux de formation (DGF) appartiennent à l'ensemble des intervenants d'une école, dans la pratique, on demande au personnel enseignant d'en porter l'entière responsabilité.

Le PFEQ suggère de faire des liens interdisciplinaires. En théorie, les titulaires du primaire pourraient le faire s'ils avaient le temps!

Pourquoi est-ce de la seule responsabilité du personnel enseignant? C'est pourtant contraire au PFEQ.

Est-ce que les directions d'école demandent plus qu'une planification collective? Demandent-elles aux enseignantes et enseignants de remplir des grilles et d'y indiquer l'activité ou la situation d'apprentissage, le COSP touché, un résumé de leur planification détaillée, la discipline choisie, le nombre de périodes que prendra cet apprentissage, le niveau, la personne responsable (qui) et finalement l'échéancier?

Si c'est le cas, est-ce que cette demande respecte l'autonomie professionnelle du personnel enseignant? On peut se questionner grandement.

### Conclusion

Il faut mettre en lumière qu'avec l'ajout de contenus ou d'activités à l'intérieur des DGF, on accentue la pression sur l'enseignement des matières obligatoires, matières déjà amputées par les projets particuliers et toutes les mesures qui s'ajoutent au menu (activité physique, réanimation cardiovasculaire, éducation à la sexualité, etc.). Enfin, la FSE sollicitera une rencontre avec la sous-ministre adjointe ainsi que la Direction générale des services de soutien aux élèves pour apporter nos préoccupations.

En Conseil fédéral, nous avons adopté la résolution suivante :

Considérant l'impact de l'implantation de nouveaux contenus des domaines généraux de formation sur la tâche du personnel enseignant;

Considérant que cette responsabilité est assumée seule par le personnel enseignant et que cette façon de faire va à l'encontre du programme de formation de l'école québécoise;

le Conseil fédéral demande au Conseil exécutif de la FSE de dénoncer l'implantation de l'orientation scolaire et envisage la possibilité d'inviter le personnel enseignant à ne pas l'enseigner si cette responsabilité n'est pas partagée.

Si vous avez des témoignages ou des suggestions en lien avec les COPS, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous reviendrons avec la suite de cette résolution dès février prochain.

Véronique Lefebvre,  
présidente du SERV



DANS CE NUMÉRO :

➤ Demande de rachat	2	➤ Assurance collective	3
➤ Rabais corporatif—Centre Multisports	2	➤ Programme Avantage IRIS	4
➤ Concours planificateur 2018-2019	2	➤ Erratum	4

## Demande de rachat



De retour d'un congé de maternité ?

Lorsque Retraite-Québec reçoit votre demande dans les 6 mois suivant la fin de votre congé parental, le cout de votre rachat correspond au montant des cotisations que vous auriez payées si vous aviez été au travail pendant cette période.

Lorsque Retraite-Québec reçoit votre demande plus de 6 mois après la fin de votre congé parental, le cout de votre rachat est établi en fonction de votre salaire et de votre âge.

Pour plus de renseignements ou pour compléter votre demande de rachat, vous pouvez prendre rendez-vous avec Isabelle Gariépy en téléphonant au bureau syndical : 450 455-6651.



### CENTRE MULTISPORTS PROGRAMME CORPORATIF 2017-2018



Lorsque vous présentez votre carte de membre syndicale du SERV, vous profiterez d'un rabais de **20 %** sur l'abonnement *Fusion* 12 mois. Si vous êtes citoyen de Vaudreuil-Dorion, vous obtenez un rabais de **20 %** supplémentaire (prix valide pour le conjoint). De plus, vous pourrez bénéficier de 5 laissez-passer, une consultation avec un kinésologue ainsi qu'un chèque-cadeau d'une valeur de 50 \$ applicable sur un forfait en kinésiologie qui sera valide 1 mois après l'activation de l'abonnement.



Pour jouir de cette offre, le Centre Multisports doit avoir un minimum de 5 inscriptions d'enseignantes ou enseignants d'ici le 28 février 2018.



## Concours planificateur 2018-2019



Comme toujours à pareille date, nous sommes à la recherche de deux œuvres (photo, peinture, dessin, etc.) pour illustrer *L'Outil de travail quotidien* 2018-2019 qui est distribué chaque année aux enseignantes et aux enseignants de notre syndicat. Il n'y a pas de thématique précise, laissez aller votre imagination!



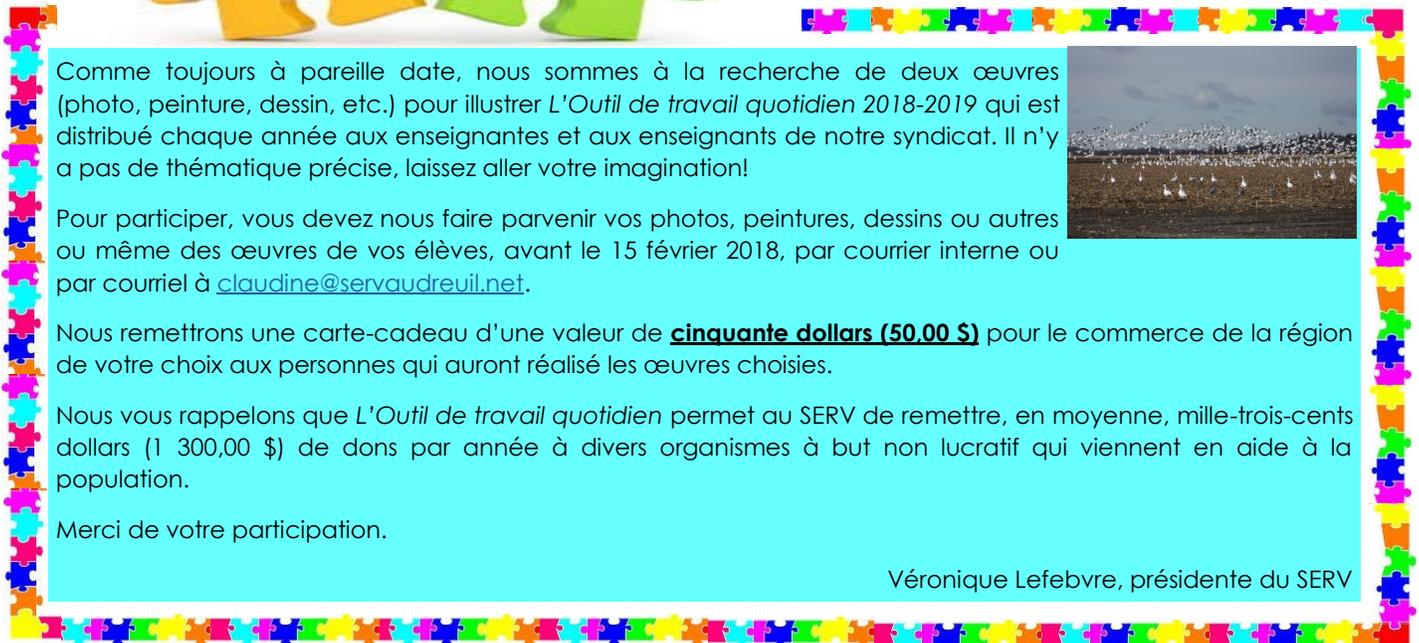
Pour participer, vous devez nous faire parvenir vos photos, peintures, dessins ou autres ou même des œuvres de vos élèves, avant le 15 février 2018, par courrier interne ou par courriel à [claudine@servaudreuil.net](mailto:claudine@servaudreuil.net).

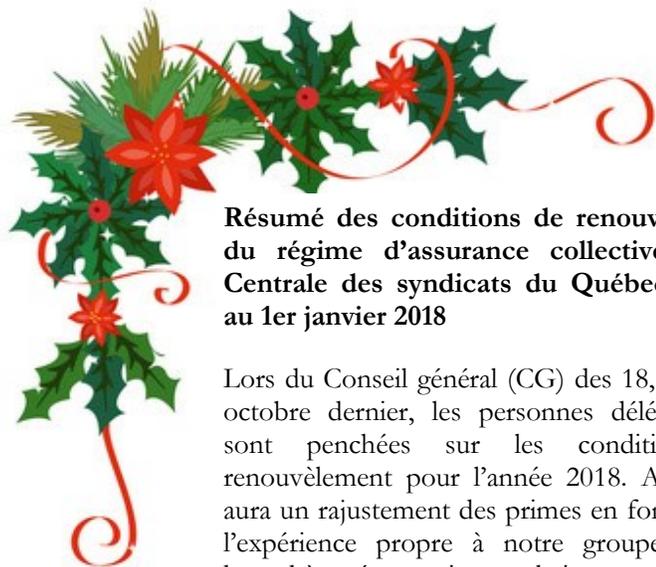
Nous remettons une carte-cadeau d'une valeur de **cinquante dollars (50,00 \$)** pour le commerce de la région de votre choix aux personnes qui auront réalisé les œuvres choisies.

Nous vous rappelons que *L'Outil de travail quotidien* permet au SERV de remettre, en moyenne, mille-trois-cents dollars (1 300,00 \$) de dons par année à divers organismes à but non lucratif qui viennent en aide à la population.

Merci de votre participation.

Véronique Lefebvre, présidente du SERV





## RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE CSQ – SSQ

### Résumé des conditions de renouvellement du régime d'assurance collective de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) au 1er janvier 2018

Lors du Conseil général (CG) des 18, 19 et 20 octobre dernier, les personnes déléguées se sont penchées sur les conditions de renouvellement pour l'année 2018. Ainsi, il y aura un rajustement des primes en fonction de l'expérience propre à notre groupe et des hypothèses économiques relatives aux garanties couvertes. Un congé de prime sera également prévu dans chacune des garanties afin de retourner aux membres les surplus des années précédentes tout en maintenant un écart raisonnable entre la prime réelle et la prime payée afin de limiter les hausses importantes dans le futur.

Voici les changements qui seront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Les primes d'assurance maladie augmentent de 4,9 % ;
- Le montant maximal annuel pour les médicaments demeure à 860 \$ par certificat ;
- Les primes d'assurance salaire de longue durée baissent de 8,6 % ;
- Les primes d'assurance vie demeurent identiques.

Le tableau suivant exprime l'ajustement des primes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la suite des décisions prises au CG d'octobre 2017.

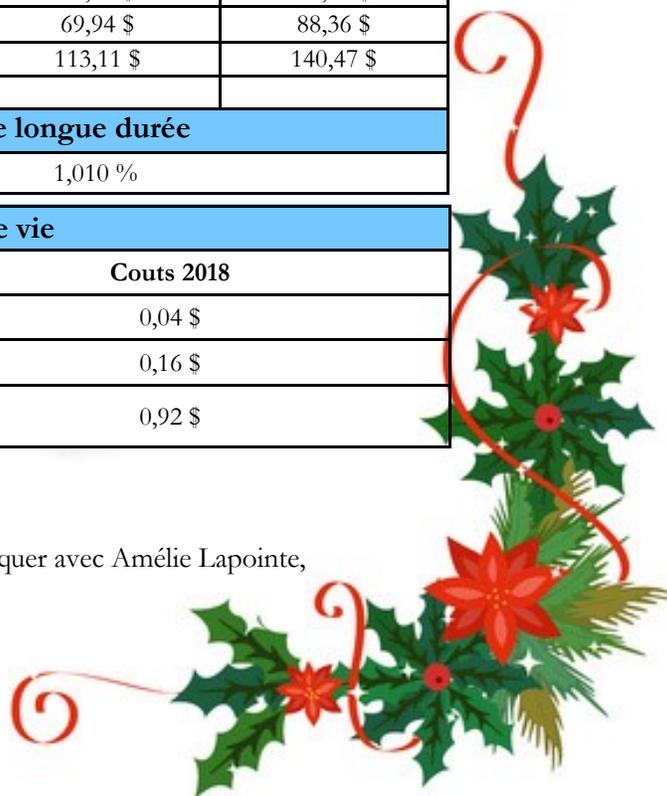
Au final, les personnes adhérentes au régime d'assurance collective de la CSQ ont accès à des protections incomparables, notamment en ce qui a trait aux protections d'assurance salaire de longue durée et d'assurance vie, à un taux compétitif. Vous trouverez ci-dessous le tableau des primes de 2018 par période de 14 jours.

**Tableau des primes<sup>1</sup> par 14 jours – Taux au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Assurance maladie			
Volet	Maladie 1	Maladie 2	Maladie 3
Individuel	37,01 \$	46,83 \$	59,08 \$
Monoparental	55,11 \$	69,94 \$	88,36 \$
Familial	91,30 \$	113,11 \$	140,47 \$
Assurance salaire de longue durée			
Régime B	1,010 %		
Assurance vie			
Protection		Coûts 2018	
Base 10 000 \$		0,04 \$	
Base 25 000 \$		0,16 \$	
Assurance vie additionnelle et des personnes à charge		0,92 \$	

<sup>1</sup> Ajouter la taxe de vente de 9 %.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat.



## Programme Avantage IRIS

La **Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)** offre le Programme Avantage IRIS à tous les membres des syndicats affiliés ainsi qu'à leur famille immédiate résidant à la même adresse.

Le Programme avantages IRIS comprend :

**Une remise instantanée de 150 \$\*** Applicable à l'achat de lentilles de prescription toutes traitées et d'une monture mode ou d'une paire de lunettes solaires de prescription (la valeur totale des lentilles incluant le traitement doit être de 250 \$ et plus).

**Un Avantage IRIS de 50 \$\*\*** applicable à l'achat d'un forfait annuel de lentilles cornéennes.

**Un Avantage IRIS de 50 \$\*\*\*** applicable à l'achat d'une paire de lunettes solaires sans prescription de 100 \$ et plus.

**Un Avantage IRIS de 500 \$\*\*\*\*** pour une chirurgie au laser à la Clinique d'ophtalmologie IRIS.



*\* La remise instantanée de 150 \$ n'est pas applicable sur les lunettes de sécurité, sur les forfaits lunettes COOL, et sur les lunettes solaires RKS. Cette remise instantanée ne peut être combinée avec une autre remise instantanée, carte IRIS ou certificat IRIS. Limite d'une remise instantanée IRIS par transaction.*

*\*\* Limite d'un Avantage IRIS de 50 \$ par transaction. Cet Avantage IRIS de 50 \$ ne peut être combiné à aucune autre offre IRIS ou Carte IRIS.*

*\*\*\* Limite d'un Avantage IRIS Soleil de 50 \$ par transaction. Cet Avantage IRIS Soleil de 50 \$ n'est pas applicable sur les lunettes de sécurité, les forfaits COOL enfants et sur les lunettes solaires RKS enfants. Ce certificat ne s'applique pas à l'achat de produits PRN ou autre supplément alimentaire.*

*\*\*\*\* Limite d'un Avantage IRIS de 500 \$ par personne. L'Avantage IRIS de 500 \$ doit être présenté lors du paiement de la chirurgie. Les chirurgies sont réalisées par des ophtalmologistes à notre clinique d'ophtalmologie IRIS de Laval (QC). Le chirurgien se réserve le droit de refuser toutes chirurgies réfractives ou toutes autres interventions à tout candidat s'il le juge à propos, sans autre compensation pour le candidat.*

Il suffit de présenter votre carte de membre syndicale et de mentionner que vous êtes membre de la FSE pour bénéficier de ces rabais.



**Le SERN vous souhaite de  
Joyeuses Fêtes!  
Que Noël soit rempli de mille douceurs, et  
que la prochaine année  
soit à l'encontre du succès.**

## ERRATUM

Une erreur s'est glissée à la page 4 de *L'Informel* de septembre 2017 sur la liste des enseignants ayant obtenu un poste à temps plein pour l'année 2017-2018. Veuillez noter que Shawn Campbell n'a pas obtenu de poste à temps plein à l'école de l'Hymne-au-Printemps. Monsieur Campbell a plutôt obtenu un contrat de remplacement.

Toutes nos excuses.

Par la même occasion, nous aimerions féliciter Karell Frenette pour l'obtention d'un poste multiple à temps plein en anglais aux écoles du Papillon-Bleu (Sainte-Trinité) et À l'Orée-du-Bois.